

DOSSIER : DAB

Allemagne : DAB : tout est réuni

Bert Pröpper, T-Systems/Digital Radio West GmbH

2

France : la DAB en bonne voie

4



DAB
Digital Audio Broadcasting

Allemagne

renouveau

Bert Pröpper

T-Systems/Digital Radio West GmbH

Tout est réuni

En dépit d'un ralentissement de la croissance imputable à une conjoncture difficile, la radio numérique fait un retour en force en Allemagne. Tous les éléments indispensables sont réunis (réseau, stations, terminaux), et réseau et récepteurs progressent constamment en qualité et en importance.

Numérique

À l'instar de T-Systems GmbH/Media&Broadcast, sept autres opérateurs (SNB Sendernetzbetrieb) développent et font fonctionner le réseau DAB en Allemagne, déjà couvert à plus de 80 % et où plus de 130 stations – nombre en constante augmentation – sont déjà reçues en numérique.

Pour doper l'essor commercial de la DAB, le SNB a créé en 2001 le groupe IMDR (Initiative pour la commercialisation de la radio numérique). Outre de grands fabricants de terminaux, on y compte actuellement un nombre croissant de radiodiffuseurs.

L'IMDR s'est donné pour objectif de mieux faire connaître la DAB en Allemagne. À cet égard, le Salon IFA de 2003 a marqué une étape

importante. Plus de 60 récepteurs y étaient présentés. Une émission de radio a été réalisée et transmise par DAB à l'occasion de cette manifestation, qui a accueilli plusieurs milliers de visiteurs par jour. Les retombées positives du salon se font encore sentir à l'heure actuelle et, depuis, les fabricants de récepteurs sont de plus en plus nombreux à entrer sur le marché.

En Allemagne, le travail de programmation dépend en grande partie des radiodiffuseurs publics de l'ARD. Les radiodiffuseurs indépendants jouent un rôle de second plan. On observe dans le pays un développement de l'offre de stations thématiques que l'on ne trouve pas en VHF. Les sociétés de service public diffusent le plus souvent en simultané des programmes en VHF complétés par des services de transmission de données.

La place prise par l'ARD dans le domaine de la DAB est très importante, si l'on en juge par le succès des émissions des radiodiffuseurs publics auprès des auditeurs et par les sommes que rapportent les redevances. Dans un premier temps, la DAB sera

transmise sur la bande de fréquence III de la VHF (175-250 MHz). En règle générale, des « créneaux » supplémentaires dans la bande de fréquence L (1452-1492 MHz) couvrent les zones très peuplées et des villes comme Munich, Berlin, Stuttgart, Cologne, etc.

La politique joue un rôle capital dans le système de gouvernement décentralisé en Allemagne avec sa structure en Länder. La DAB trouve un écho extrêmement favorable dans tout le pays, ainsi qu'en témoignent les déclarations du ministre fédéral de l'Économie, Wolfgang Clement, et du chancelier fédéral, Gerhard Schröder. Parallèlement, différentes tendances se font jour dans les Länder, notamment une division nette entre le Nord et le Sud. Le sud soutient fortement la numérisation de la radio, en particulier la DAB. C'est aussi dans ces Länder que l'on trouve le plus grand choix d'émissions, avec Berlin. Quant aux Länder du Nord, ils ont réfléchi longtemps à la diffusion d'émissions de radio sur la plate-forme DVB-T, mais ont conclu que les deux médias, radio et télévision, peuvent conserver en propre leurs plates-formes, faites sur mesure.

Des discussions prolongées et ambiguës sur la raison d'être et les

veau

DVB-T

DAB

modalités de la numérisation, discussions influencées par des considérations politiques et sujettes à controverse, ont entraîné une grande incertitude chez les radiodiffuseurs et les fabricants de récepteurs.

Il y a quelques années, le gouvernement fédéral et le ministère de l'Économie ont lancé l'Initiative Digitaler Rundfunk (Initiative pour la radio numérique), pour faire barrage à ces incertitudes. Au sein de cet organe, des experts des ministères étudient différents scénarii pour l'introduction de la DVB-T et de la DAB, et adressent leurs recommandations au gouvernement fédéral. La fin de la diffusion en VHF est prévue pour 2015.

Priorité

Le gouvernement fédéral donne clairement la priorité à la numérisation de la radio, politique qui s'est traduite par un projet commun à la France et à l'Allemagne, dont les bases ont été jetées en septembre 2003 par Jacques Chirac et Gerhard Schröder.

Le développement des récepteurs en Allemagne apparaît extrêmement timide par rapport au Royaume-Uni, les producteurs restant dans l'expectative à cause du débat politique. S'y

ajoute le fait que les appareils destinés à être commercialisés sur le marché allemand devront pouvoir recevoir les émissions en bande large et en VHF en plus de la bande III de la DAB, ce qui exige des investissements supplémentaires. Si le marché britannique est plus facile d'accès, c'est aussi parce que la BBC apporte un soutien très marqué à la DAB.

De surcroît, le marché allemand est caractérisé par une certaine « frilosité pour tout ce qui est nouveau », comme on a pu clairement le voir lors de l'avènement du DVD.

On dénombre actuellement sur le marché allemand entre 80 000 et 100 000 récepteurs, dont environ 40 % sont des autoradios de la marque Blaupunkt.

Optimisme

Néanmoins, l'avenir s'annonce des plus prometteurs. Selon la GfU (société pour l'électronique des loisirs et des communications), il s'est vendu en 2002 9 millions d'appareils de radio (toutes catégories confondues, à l'exception des autoradios). Selon

les estimations les plus prudentes, les Allemands possèdent approximativement 225 millions de récepteurs VHF (45 millions de foyers possèdent 5 appareils en moyenne). D'après le calcul de l'IDR, le marché des récepteurs VHF à remplacer d'ici à 2015 se monte à plusieurs milliards d'euros.

Ces prévisions pourraient très bien se vérifier, puisque le développement de ce marché accuse un retard de deux ans sur celui du Royaume-Uni.

Toutefois, l'Europe faisant montre d'un dynamisme exceptionnel depuis quelques mois, l'impulsion venue du Royaume-Uni n'est pas le seul facteur appelé à jouer un rôle déterminant en Allemagne.

France

en bon

Depuis avril 2003, le déploiement de la DAB est mis en place

Le ministre français de la Culture et de la Communication a installé un groupe de travail regroupant les acteurs concernés par la numérisation de la diffusion : radios, opérateurs techniques, syndicats professionnels, qui a remis au gouvernement, en janvier 2004, une proposition d'adaptation de la législation française permettant le développement de la radio numérique.

Présenté selon la procédure d'urgence, et adopté par les députés, le projet de loi présenté ensuite au Sénat entrera en vigueur très probablement avant l'été.

Cadre juridique

La future loi répond aux scénarii retenus par le groupe de travail, à savoir l'extension des zones de couverture et l'enrichissement de l'offre par des données associées et de nouveaux programmes. Les ressources générées par la numérisation serviraient à étendre la couverture des

services actuels dans les zones où il existe une pénurie de fréquences analogiques ; dans le même temps, ces ressources permettraient de diffuser des services de données accompagnant les services sonores et de proposer de nouveaux services, comme des programmes thématiques pour un marché plus ciblé. À plus long terme, la migration généralisée des services analogiques vers le numérique est visée.

Le texte prévoit la possibilité d'appel aux candidatures nationales, régionales ou locales; reconnaît le droit des acteurs existants à réaliser leur transition au numérique, tout en permettant l'apparition de nouveaux entrants et de nouveaux programmes ; ouvre la possibilité d'une présentation des candidatures par programmes ou par blocs ; contient des dispositions permettant au Conseil supérieur de l'audiovisuel français de jouer sur la composition des blocs pour assurer et maintenir la pluralité des programmes.

Certaines dispositions ont clairement pour but d'inciter les opérateurs à s'engager dans la voie de la numérisation :

- les autorisations seront délivrées par le CSA pour une durée de dix ans renouvelée deux fois pour cinq ans, soit un total de vingt ans (quinze ans pour l'analogique) ;
- le calcul des seuils anticoncentration est modulé dans un sens très favorable au numérique.

Le CSA

S'appuyant sur cet environnement juridique favorable, le Conseil supérieur de l'audiovisuel français va pouvoir lancer les appels aux candidatures auprès des opérateurs désirant assurer la diffusion numérique de leurs programmes.

Pour l'autorité de tutelle, la radio numérique est la seule solution permettant d'accroître la diversité des programmes en France.

Les fréquences

Le CSA veut réaliser la transposition numérique du paysage radiophonique et l'enrichir. Cela pose la question de la disponibilité des fréquences sur les deux bandes attribuées au DAB : la bande III et la bande L.

ne voie

La bande L devrait être uniquement consacrée à la diffusion locale de programmes : elle ne permet pas de couverture régionale ou nationale à un coût compétitif (environ quatre fois plus élevé que la bande III sur des zones étendues, le maillage des émetteurs étant plus resserré). Trois blocs sont disponibles sur l'ensemble du territoire français; ils ont été alloués par la CEPT (European Conference of Postal and Telecommunications) en 1995.

En bande III, techniquement bien adaptée pour la diffusion régionale et nationale, la France n'avait pas formulé de demande d'allocation, certaines fréquences étant alors occupées par des réémetteurs de télévision analogique et par l'ancien système de téléphonie mobile Radiocom 2000.

Aujourd'hui, des fréquences sont disponibles sans réaménagement : cinq blocs sur plusieurs régions et de trois blocs au minimum pour l'ensemble du territoire. La France formulera les demandes lors de la CEPT 2005.

Paysage enrichi

On peut imaginer un paysage radiophonique français numérisé dans les deux ou trois ans sous la forme suivante (tableau ci-contre).

Cela traduit en moyenne un doublement de l'offre de radios disponible aujourd'hui sur la bande FM, ce qui satisferait à la fois les vœux de maintien et de diversification du CSA.

Fusée à trois étages

L'exemple des autres pays européens, et particulièrement celui de la Grande-Bretagne, nous a appris que les conditions du succès public et commercial de la radio numérique répondent à la mise en orbite réussie d'une fusée à trois étages :

- une couverture significative : 70% de la population et les principaux axes routiers. Face à la volonté politique des pouvoirs publics, dans un cadre juridique conforme à leurs attentes, les opérateurs de diffusion devront mettre en place les réseaux de diffusion numérique ; ils semblent tous décidés à

s'engager dans cette voie, au rythme des appels à candidatures du CSA ;

- de nouvelles radios et de nouveaux contenus : les radios existantes, où de nouveaux entrants devront développer de nouveaux programmes ou exploiter un accroissement de leur zone de couverture. Les succès remportés par les appels aux candidatures sur la bande FM lorsqu'une fréquence se libère, ou en DAB dans le cadre expérimental (deux cents services candidats à Paris en 2000 !), ne laissent planer aucune inquiétude à ce sujet ;
- des récepteurs disponibles à des prix abordables : le «décollage» depuis deux ans du marché anglais ouvre la voie. La gamme des postes numériques s'étoffe, les prix baissent (à partir de 100€), ce qui est compatible avec un marché de grande consommation.

Type de multiplexes	Nombre de multiplexes	Nombre de programmes	Bande	Type de programmes
<i>National</i>	3	24	III	<i>National</i>
<i>Régional</i>	2	16	III	<i>Régional</i>
<i>Local</i>	3	24	L	<i>Local</i>
TOTAL	8	64		

Vivement !

Il faut harmoniser les actions des différents acteurs économiques de la radio numérique. C'est le but de l'association «Vivement la radio numérique !», interlocuteur unique au service de la promotion de la radio numérique en France pour :

- informer par **www.radioumerique.org** et sa lettre d'information DIGITAL NEWS ;
- communiquer, à travers des campagnes de promotion, avec ses radios partenaires ;
- promouvoir le lancement des nouveaux récepteurs, en partenariat étroit avec les fabricants et les opérateurs radio ;
- coordonner les différentes actions programmées pour assurer le déploiement de ce mode de diffusion en France ;
- participer activement au succès de la radio numérique, en démontrant qu'elle permet plus de radios, d'autres radios, plus que de la radio.

The screenshot shows a web browser window with the address <http://www.radioumerique.org/receptnew.php?type=8&menu=2>. The page features the logo for 'Vivement la Radio Numérique' and a navigation menu on the left with categories like 'Actualités', 'La radio numérique', 'Récepteurs', 'Autoradio', 'Récepteur de salon', 'Portable', 'Récepteur PC', 'Module pour autoradio', 'Baladeur', 'Module OEM', 'Radio réveil', 'Recevoir', 'Vente en ligne', and 'L'association'. The main content area is titled 'Radio réveil' and features a product listing for 'Bush - CR2003DAB - Commercialisé'. The product image shows a silver digital alarm clock with a red LED display showing '12:08' and a green display showing 'Virgin Radio'. To the right of the image, there is a 'website' link and a description: 'c'est un radio réveil équipé de la FM et du DAB.' Below this, technical characteristics are listed: 'Caractéristiques techniques : Ce récepteur est équipé de la bande III (174 - 240 MHz) uniquement, vous ne recevrez pas de programme en France. Sensibilité en bande III : -96 dBm. Autres gammes de fréquence : FM. Son prix est compris entre 122 € et 160 €.'



DIGITAL NEWS

NUMERO 13
JANVIER/FEVRIER 2004

LA LETTRE D'INFORMATION SUR LA RADIO NUMERIQUE